

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – P.WUILLEMIN – J.J. COMBARET – S. GUYOT.

Mesdames : D. DEVAUX – V. BONNEMOY - L. BISCHOFF – R. POUPELIN.

Excusés : D. QUEZET – N. CERCLÉ et O. TIERSONNIER

Secrétaire de séance : Mme Roselyne POUPELIN

Le compte rendu de la séance du 22 Septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire :

- la convention établie pour le RPI (Bert, Trézelles et Varennes sur Têche) sera signé 17/11/2023.
- les travaux de couverture du bâtiment cabl et camping se feront en février mars 2024.
- les travaux de voirie sont terminés et réceptionnés.
- installation du 2^{ème} columbarium d'ici la fin du mois.
- Pétition vitesse excessive dans le bourg

Commissions :

Adressage : compte rendu du travail effectué par la commission sur les routes, chemins, impasse.

Conseil d'école : classe de mer pour les enfants de la maternelle du 30/04 au 3/05/2024.

Pause méridienne courte.

Finances : pas de problème particulier.

Révisions des tarifs communaux :

Taxes assainissement et raccordement :

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de revoir le tarif de la redevance assainissement et de la fixer à 1,40 € le mètre cube à compter du 1^{er} Janvier 2024 et de fixer la part fixe à 25 €.

La redevance de raccordement reste fixée à 570,00 € pour l'année 2024.

Salle polyvalente :

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2024 les tarifs de l'année 2023.

Tarifs concession cimetièrre et columbarium :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir les tarifs pour l'année 2024, à savoir :

Concession cimetièrre :

Concession trentenaire :.....280,00 €

Concession cinquantenaire380,00 €

Concession columbarium :

Concession 15 ans :..... 400,00 €

Concession 30 ans : 600,00 €

Taxe d'aménagement :

Maintien du taux pour 2024 à 1 %.

Tarifs pour le garage caravane dans le bâtiment communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir le tarif pour le garage des caravanes et camping-car dans le bâtiment communal, pour l'hiver 2023/2024 et le fixe à 250,00 €.

Taxes foncières bâties et non bâties, taxes d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident pour 2024, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties, non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en raison de la conjoncture actuelle.

La taxe sur les logements vacants ne sera pas mise en place en 2024.

Contrat CDD : Emelyne Sourieux.

Les membres à l'unanimité décident de renouveler le contrat CDD d'Emelyne Sourieux qui travaille à l'école et à l'agence postale pour une durée d'un an.

Outillage :

Le Maire informe les membres qu'il est nécessaire de compléter le matériel des agents de la commune pour l'entretien des espaces verts.

Un devis a été demandé à Trézagri pour une débroussailleuse à dos ainsi qu'un taille-haies long et élagueuse sur perche, le tout pour un montant total de 1 405,00 € HT soit 1 686,00 € TTC.

Les membres, à l'unanimité, décident d'acquérir ce matériel et de l'inscrire au budget 2023, en section d'investissement par décision modificative n°1.

Création d'un emploi permanent :

Les membres à l'unanimité décident de créer un emploi permanent d'adjoint technique pour la fonction d'agent de service polyvalent en milieu rural, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, pour un poste à pourvoir au 1^{er} Mars 2024.

L'agent devra justifier d'une qualification ou d'une expérience nécessaire à l'exercice de sa mission d'employé municipal polyvalent.

Prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour la fonction publique.

Le maire informe les membres que les collectivités territoriales peuvent instaurer après avis du CST du centre de gestion, une prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la commune suivant les conditions d'éligibilité fixé par décret du 31/10/2023. Les membres à l'unanimité donnent un avis favorable.

Une délibération supplémentaire a été prise sans avoir été indiqué à l'ordre du jour pour une demande d'accord définitive de subvention auprès du Conseil Départementale afin d'obtenir le versement de celle-ci pour les travaux de voirie communale qui viennent d'être réalisés.

Questions diverses :

- Cérémonie des vœux le samedi 13 janvier 2024 à 17 heures.
- Commission bulletin : lundi 20 novembre à 18 heures.
- Réunion action sociale : jeudi 30 novembre à 19 heures.
- Réunion commission révision liste électorale : lundi 4 décembre à 18 h 30.